

Cher Docteur Moens,

Faisant suite à notre entretien téléphonique, nous vous confirmons que DKV continuera à rembourser les suppléments d'honoraires pour la biologie clinique (et pour l'imagerie médicale) pour les patients hospitalisés.

La décision de DKV – s'appuyant sur un arrêt de la Cour de cassation – de ne plus rembourser les suppléments d'honoraires pour la biologie clinique (et l'imagerie médicale) pour les patients hospitalisés à partir du 1er octobre 2011, date de facturation, ne sera pas appliquée.

DKV regrette la confusion qui en a résulté.

Cordialement,

Dr Piet Calcoen  
Directeur médical  
DKV Belgium N.V. / S.A.